

LETTRE D'INFORMATION

N°11 - DECEMBRE 2021

Agenda

MANIFESTATIONS SPORTIVES

CHAMPIONNAT DE BADMINTON

Le 29 janvier à Châtillon-sur-Loire (45)

FORMATIONS

RÔLE ET TÂCHES DU PRÉSIDENT D'UN CSA

Le 20 janvier à Salbris (41)
Inscription avant le 17 décembre

RÉDACTION D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION FCD ET ANS

Le 10 février à Blois (41)
Inscription avant le 20 janvier

ANIMATEUR DE YOGA

Les 19 et 20 février, les 19 et 20 mars, les 9 et 10 avril au CREPS de Bourges (18)
Inscription avant le 29 janvier

SOIRÉE DE COHÉSION

ZONE INDRE

Le 22 janvier au Blanc (36)

ZONE LOIRET

Le 23 janvier à Puiseaux (45)



BULLETIN D'INFORMATION

Si vous souhaitez mettre en avant votre club, votre activité, un événement dans le **prochain** Bulletin d'information, merci de nous envoyer des photos et quelques lignes par mail **avant le 10 décembre impérativement**. C'est à vous !

ENQUÊTE SUR LA GOUVERNANCE ET LES ACTIVITÉS DES CLUBS

Les responsables de zone de la ligue ont reçu une enquête sur la gouvernance et les activités des clubs avec 8 actions retenues. Ils doivent recueillir les réponses des clubs **avant le 18 décembre** pour remise des résultats à la ligue par la suite.

CHAMPIONNAT DE FUTSAL

La ligue organise un championnat de futsal qualificatif pour le national FCD.

La compétition se déroule en une poule unique, formule championnat en match aller et retour.

La compétition devra être terminée pour le 8 mars 2022 impératif.

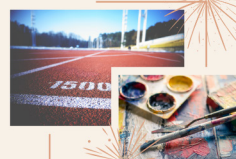
Le club vainqueur de ligue sera qualifié pour la phase inter ligues ou nationale.

Les rencontres ont déjà commencé avec 6 clubs engagés.

FORMATION ANIMATEUR DE YOGA

Suite au sondage réalisé au cours de l'été dans les clubs, une formation **Animateur de yoga** est mise en place. Elle se déroulera en 3 modules, en février, mars et avril 2022. Les inscriptions sont à faire sur Sygema avant le 29 janvier. cette formation sera sanctionnée par un brevet FCD.

20
22



Meilleurs vœux

Les bureaux de la ligue
seront fermés du
jeudi 23 décembre au
dimanche 2 janvier inclus



Nous vous souhaitons un joyeux Noël
et de belles fêtes de fin d'année



Site internet
page Facebook
Lettre d'information
Bulletin d'information

**Vous voulez faire parler
de votre club ?
d'une activité ?
d'un événement ?**

Nos supports de communication sont faits pour vous !

Envoyez-nous vos articles et photos !



Contactez Laure





Décisions sanitaires relatives à la pratique sportive

Dans le contexte de reprise de l'épidémie de covid-19, le Gouvernement a acté de nouvelles mesures de nature à limiter la propagation du virus et protéger nos concitoyens.

Dans le champ du sport, l'objectif demeure de garantir la continuité d'une pratique sportive normale et la bonne tenue du spectacle sportif.

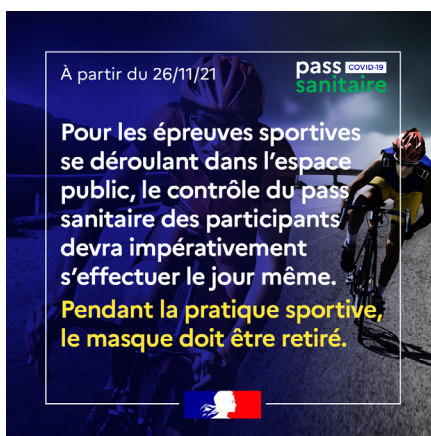
La mise en place du pass sanitaire pour accéder à un équipement sportif (couvert ou de plein air) ou participer à une compétition dans l'espace public, permet de préserver l'activité des pratiquants comme celle des salles, clubs et gestionnaires d'équipements.

En complément, et afin de protéger chacun efficacement

contre le virus, le respect des mesures barrières est rappelé avec force et **le port du masque est redevenu obligatoire pour tous** dans un équipement sportif depuis le 26 novembre 2021, **excepté au moment de la pratique sportive** et de son encadrement effectif.

À compter du lundi 29 novembre 2021, la durée de validité des tests PCR et antigéniques sera réduite à 24 heures pour le pass sanitaire.

Devant cette nouvelle vague épidémique, et dans l'objectif de pouvoir continuer à proposer à nos adhérents une pratique sportive et culturelle sécurisée, il est important de revenir au respect strict des gestes barrières, première des précautions.



Vous pouvez retrouver toutes les informations détaillées sur le site

[Voir les mesures](#)

NOUVELLE OBLIGATION FISCALE POUR LES ASSOCIATIONS

Cet été, la loi du 24 août 2021, confortant le respect des principes de la République, a été adoptée, et certaines mesures ont une incidence directe sur le fonctionnement des organismes sans but lucratif. Ainsi, en matière fiscale, la loi instaure une nouvelle obligation déclarative et renforce les procédures de contrôle des organismes bénéficiaires de dons.

En effet, de par l'article 19 de cette loi, les associations percevant des dons en nature, ou le renoncement au remboursement de frais, et qui établissent des reçus fiscaux (Cerfa 11580*03 ou 04) devront dorénavant remplir une déclaration annuelle et y indiquer le montant cumulé des dons collectés et le nombre de

reçus délivrés au cours de l'année civile – ou au cours du dernier exercice clos. Cette nouvelle obligation concerne tous les dons reçus à compter du 1^{er} janvier 2021.

La déclaration doit être faite dans les délais généraux de dépôt de la déclaration prévus à l'article 223 du code général des impôts (CGI).

Ainsi, une association qui a perçu des dons en 2021 et qui clôture son exercice le 31 décembre 2021 devra souscrire cette nouvelle déclaration au plus tard le 3 mai 2022.

En aucun cas, l'identité des donateurs – particuliers ou entreprises – ne sera transmise à l'administration fiscale à la différence des reçus fiscaux.



Ligue Centre-Val de Loire
 16 bd Lahitole - 18021 Bourges Cedex
 Tél : 02 48 66 51 41 - PNIA : 862 182 51 41
 @ : liguecvl.fcd@gmail.com
 Site Internet : <http://liguecvl.lafederationdefense.fr/>
 **Ligue Centre-Val de Loire FCD**



ZOOM
SUR

L'assemblée générale de la ligue

L'assemblée générale de la ligue a eu lieu le 18 novembre au Domaine de Bellebouche à Mézières-en-Brenne.

L'occasion de faire le point sur la saison passée et de préparer la saison à venir.

Election complémentaire au comité directeur

Il a été procédé au complètement du comité directeur. En effet lors de l'assemblée générale de 2020, 11 membres ont été élus pour la mandature 2020/2024. Il restait donc 7 postes à pourvoir.

Une seule candidature a été présentée.

C'est ainsi que Dominique Post du CSLG de Dreux a fait son entrée dans l'arène.

Bienvenue à lui !

De nombreuses récompenses aux bénévoles

3 clubs ont été récompensés, avec le soutien de la BFM, pour avoir été support d'une manifestation ligue au cours de la saison 2020/2021. Ainsi, le CSA de la Base aérienne d'Orléans, représenté par Florent Huré, a reçu une coupe pour le ball-trap. Le CSA de Neuvy-Pailloux, représenté par Eric Painchault, a lui reçu une coupe pour le karting. Celle de la Société Equestre d'Olivet, absente, a été remise directement par la BFM.

Deux médailles de la Jeunesse, des sports et de

l'engagement associatif ont été remises : l'échelon bronze à Eric Painchault du CSA Neuvy-Pailloux, l'échelon argent à Christophe Certain du CSA EM Bourges.

Les récipiendaires de la lettre de félicitation, des échelons bronze, argent et or recevront leur récompense lors de l'assemblée générale de leur club. 2 échelons or ont été récompensés lors de l'assemblée générale de la ligue. Félicitations à Monique Azarian du CSA Romorantin et Sengsouvanh Phoummavongsa du CSA Tours-Centre.

La culture à l'honneur

C'était également l'occasion d'exposer les œuvres réalisées par les adhérents des clubs de la ligue. Plus de 50 œuvres ont été dévoilées au public. De la photographie, du dessin, de la peinture, de la broderie, de la reliure, de la cartonnerie, et bien d'autres disciplines étaient représentées lors de cette exposition sans jury, sans pression, juste pour le plaisir des yeux !

Vous pouvez retrouver toutes les photos de cette journée.

Voir les photos

AIDES À LA LICENCE DES JEUNES

PASS'SPORT

Le Pass'Sport vient d'être prolongé jusqu'au **28 février 2022** et a été élargi aux adultes handicapés jusqu'à 30 ans.

Cette aide de 50€ s'adresse aux jeunes de 6 à 17 ans révolus au 30 juin 2021 à condition qu'ils soient bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire, de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou de l'allocation adultes handicapés.

Les 50€ seront alors déduits de l'inscription.

Les clubs doivent s'inscrire sur lecompteasso.associations.gouv.fr

Vous pouvez en faire bénéficier tous les jeunes concernés, même pour les activités culturelles.

Informez les jeunes de cette aide !

En savoir plus

YEP'S

Le dispositif Yep's est également une aide financière pour la pratique sportive.

Cette aide de 20€ s'adresse aux jeunes de 15 à 25 ans sans condition de ressources.

Pour en bénéficier, les jeunes doivent s'inscrire sur yeps.fr et activer leur cagnotte culture. Une fois cette dernière validée, la cagnotte sport est automatiquement activée.

Les clubs doivent également s'inscrire sur la plateforme.

Attention, cette aide est valable pour une inscription **avant le 15 décembre 2021**.

Vous pouvez informer les jeunes de l'existence de cette aide.

En savoir plus



Ligue Centre-Val de Loire
16 bd Lahitole - 18021 Bourges Cedex
Tél : 02 48 66 51 41 - PNIA : 862 182 51 41
@ : liguecvl.fcd@gmail.com
Site Internet : <http://liguecvl.lafederationdefense.fr/>



Ligue Centre-Val de Loire FCD

